

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 19 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 19 Janvier 2017, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

#### Etaient présents :

Mesdames, Elisabeth FRESKO, Brigitte DELORY, Marie-Chantal MAGNIEZ, Jeanne LEPOIVRE, Brigitte CHOQUET et Jocelyne DOCQUOIS.

Et Messieurs, Éric SEVIN, Edouard LECLERCQ, Christophe SAVREUX, Ludovic NAVEL, Philippe VANTORRE, Julien HAUTREUX, Patrick RODIER, Francis FAUQUETTE et Dominique WOITTEZ.

Etait absente : Madame Dorothee WIDHEN (absente excusée qui avait donné procuration à Monsieur Dominique WOITTEZ), Madame Hélène LEJEUNE (absente excusée qui avait donné procuration à Madame Brigitte DELORY) et Madame Betty DELABRE (absente excusée).

Madame Brigitte DELORY a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

#### **Lecture du Compte-rendu précédent**

Il est donné lecture du compte-rendu précédent (réunion du 23 Novembre 2016).  
Aucune observation n'est apportée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **Révision simplifiée du PLU.**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 16/06/2016 une modification du PLU avait été décidée. Madame SARAPATA en charge du dossier chez URBYCOM nous ayant transmis le document modifié, celui-ci est présenté aux membres du Conseil Municipal, afin que chacun puisse émettre ses observations sur les points suivants :

- Permettre la réalisation d'une aire d'accueil de camping-car dans le secteur UAh,
- Revoir la réglementation relative à la prise en compte du risque inondation dans les zones à urbaniser,
- Revoir la rédaction de l'article 4 par rapport à la réglementation recommandée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Corriger une erreur matérielle : exploitation agricole située en Nh.

Deux points sont soulevés par Monsieur HAUTREUX, la rehausse des constructions par rapport à la topographie moyenne du terrain qui sera appréciée au « cas par cas » notion que ce dernier trouve « floue » et concernant la deuxième zone 1AU : ne peut-on indiquer une noue sur le plan de zonage afin d'éviter une nouvelle modification du PLU dans quelques années. De plus « le retrait minimal de 3 mètres par rapport à l'emprise de la noue repérée au plan de zonage » pourrait être précisé en indiquant « 3 mètres à partir du fond de la parcelle », afin d'éviter toute ambiguïté.

Les différentes remarques apportées seront soumises au bureau d'études, qui finalisera le document qui sera transmis aux différentes personnes publiques associées (PPA), puis mis en consultation pour le public (1 mois), pour une adoption définitive en Conseil Municipal.

## **Avis sur la mise en conformité des statuts de l'EPCI.**

Monsieur le Maire fait part au conseil que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité d'EPCI est tenue à la mise en conformité de ses statuts conformément à la loi n°2015-991 portant organisation territoriale de la République (NOTRe). Cette loi renforce l'intégration des communautés de communes et des communautés d'agglomération en étendant la liste de leurs compétences optionnelles et en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires. Notamment, en matière d'aménagement de l'espace communautaire, la loi ALUR indique qu'un transfert de la compétence d'élaboration des PLU sera donné aux communautés (Urbanisme Intercommunal).

Une discussion s'installe sur le pourquoi d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de rendre cohérent les différents PLU et notamment dans le domaine des zones commerciales à aménager.

Monsieur WOITTEZ pense qu'il faut répondre dans les délais impartis (mars 2017) sinon la décision de la commune sera réputée favorable.

Monsieur HAUTREUX et Monsieur SAVREUX s'interrogent quant à eux sur les marges de manœuvre laissées aux communes par rapport au PLUI, les communes auront-elles toute l'autonomie nécessaire pour gérer leur environnement. Monsieur FAUQUETTE se demande si le PLUI pourrait nous imposer une aire pour les gens du voyage par exemple. Sur ces questions Monsieur le Maire de répondre que le PLUI ne pourra pas être contre le SCOT, il sera là pour harmoniser les zones, rationaliser les territoires et surtout gérer la compétence économique. De plus nous nous situons au sein de la Trame Verte, et dans ces conditions aucun risque qu'un supermarché vienne s'implanter dans notre village, inquiétude de Madame DOCQUOIS. Monsieur HAUTREUX aimerait connaître la tendance des communes sur ce projet, Monsieur le Maire de préciser que certaines communes sont hésitantes notamment celles qui sont en train de refaire leur PLU, mais qu'en tout état de cause le PLUI tel que présenté aux élus ne lui fait pas peur.

Monsieur HAUTREUX pense que le PLUI est cohérent par rapport aux éléments apportés au cours de cette réunion.

Aussi, après une discussion animée, Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal a besoin d'un temps de réflexion supplémentaire ou si un vote peut avoir lieu au cours de cette séance.

Chacun est d'accord pour prendre une délibération.

Après discussion le conseil se prononce à l'unanimité sur la mise en conformité des statuts de l'EPCI.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0

## Inscription de l'itinéraire de randonnée des Sites de Mémoire.

Monsieur le Maire donne connaissance, au Conseil Municipal, de la lettre en date du 23 Décembre 2016 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Départemental l'informe que le Département du Pas-de Calais a décidé d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (**PDIPR**) et qu'un projet d'itinéraire de randonnée des Sites de Mémoire va être inscrit à ce plan.

Aussi, notre commune étant concerné par cet itinéraire, il y a lieu de prendre une délibération pour inscrire le tronçon n°20 RD n°58 E3.

Après discussion le conseil se prononce à l'unanimité pour l'inscription au PDIPR du tronçon n°20 RD n°58 E3 situé sur le territoire de la commune mais ne lui appartenant pas.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0

## Accueil de Loisirs sans hébergement de Février et d'Avril 2017 (Tarifs et Salaires des animateurs).

### **Tarifs du Centre de Loisirs de Février et d'Avril 2017 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de reconduction du Centre de Loisirs pour les petites vacances de Février et d'Avril 2017, pour les enfants âgés de 3 à 12 ans avec une capacité maximum de 50 enfants.

Le Centre fonctionnera pendant les petites vacances uniquement l'après-midi (*du lundi au vendredi*) de 14 heures à 17 heures, avec possibilité d'accueil de 13 heures 30 à 14 heures et de 17 heures à 18 heures.

Tarifs des petites vacances 2017 :

- tranche 1 (*QF < 750*) : 18.80 € pour le séjour complet,
- tranche 2 (*QF de 751 à 960*) : 20.00 € pour le séjour complet,
- tranche 3 (*QF > de 961*) : 21.30 € pour le séjour complet,

Ces tarifs sont fixés sans tarif dégressif, ni tarif extérieur **en forfait semaine uniquement**. L'aide aux temps libres sera déduite de ce tarif à l'inscription.

### **Rémunérations des animateurs du Centre de Loisirs de Février et d'Avril 2017 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil les rémunérations des animateurs du Centre de Loisirs de Février et d'Avril à savoir :

- Animateur BAFA.....	24.50 euros brut par demi-journée,
- Animateur stagiaire BAFA.....	22.50 euros <i>brut</i> par demi-journée,
- Animateur sans formation.....	13.50 euros <i>brut</i> par demi-journée,
- Prime de secouriste.....	2.00 euros <i>brut</i> par demi-journée.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces propositions (Tarifs et Rémunérations).

Le conseil municipal retient, à l'unanimité ces propositions.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0

## **Divers :**

### **Achat d'un nouveau tracteur :**

Monsieur Philippe VANTORRE prend la parole pour aviser les membres du conseil de la décision qui a été prise en commission de finances d'acheter un tracteur neuf plutôt qu'un tracteur d'occasion. Quatre devis ont été sollicités avec reprise de l'ancien il s'agit :

Tracteur de marque	→ CLAAS	pour un montant HT de 43 100 euros
	→ Artois Culture	pour un montant HT de 47 500 euros
	→ Deutz /Fahr	pour un montant HT de 42 850 euros
	→ New Holland	pour un montant HT de 35 810 euros

- Le tracteur devrait posséder une hydro fourche, un godet grappin, un relevage avant afin de pouvoir mettre une lame pour la neige, un siège pneumatique, avoir le même gabarit que l'ancien tracteur mais plus puissant.

Monsieur Navel demande quelle est la marque la meilleure par rapport aux devis.

Monsieur Philippe VANTORRE informe l'assemblée qu'il a signé avec bon de commande avec New Holland dans la mesure où pour disposer du prix il fallait contractualiser la demande pour le 31/12/2016 et que ce tracteur correspondait aux critères souhaités.

Un prêt a donc été contracté sur 6 ans à un taux de 0,56%, le prix du tracteur TTC est de 44 040 euros, avec une reprise de l'ancien à hauteur de 5300 euros, et une mensualité de 7337.91 euros qui démarrera en Mars 2017.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour l'achat de ce tracteur.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le conseil municipal retient, à l'unanimité cette proposition.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0

### **Achat d'une débroussailleuse :**

Monsieur Philippe VANTORRE fait part au conseil que les services techniques de la mairie auraient besoin d'une nouvelle débroussailleuse. Trois devis ont été demandés avec reprise de l'ancienne :

New Holland	ROUSSEAU HT 11 600 euros (commande électrique+ poutre de 100)
	ROUSSEAU HT 15 850 euros (commande électrique + poutre de 120)
	KUHN HT 12 700 euros (commande manuelle)

Monsieur VANTORRE indique qu'en commande manuelle l'appareil réagit moins vite, il est donc préférable de se doter d'une débroussailleuse à commande électrique, qui donne plus de souplesse dans le maniement. Il serait préférable de prendre la plus grosse débroussailleuse

dans la mesure où les travaux dans la commune sont importants. Il est évoqué, ensuite, la possibilité de louer ce matériel, une fois acquis, aux agriculteurs de la commune. Toutefois cette éventualité est vite abandonnée, car complexe à mettre en œuvre et non sans risques. Enfin il faut savoir qu'une formation, pour l'utilisation du matériel sera assurée par la société.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour l'achat de la plus grosse débroussailleuse ROUSSEAU (poutre de 120).

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le conseil municipal retient, à l'unanimité cette proposition.

Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 0

### **Dénomination de la nouvelle Résidence :**

A l'heure d'aujourd'hui douze permis de construire ont été déposés en Mairie, c'est Escaut Habitat qui s'occupe de la vente des terrains, il reste encore des parcelles à vendre. Il y a lieu de proposer une numérotation et de choisir un nom de résidence et de rue.

Monsieur Patrick RODIER propose la « **Résidence du Centenaire** » et Madame Jocelyne DOCQUOIS propose quant à elle la « **Résidence Pierre de ROZIERES** »

Pour ce qui concerne la rue, qui ne portera qu'un seul nom, il est préconisé de l'appeler rue « **Du Lieutenant Pierre de ROZIERES** » car Monsieur le Maire rappelle l'historique du pourquoi de ce nom, le Maire de l'époque, Benjamin LHERBIER, ayant promis un nom de rue à la famille de ROZIERES.

Après discussion, Monsieur le Maire met au vote ces propositions.

Le conseil municipal retient, à l'unanimité la « **Résidence du Centenaire** » et la rue « **Du Lieutenant Pierre de ROZIERES** »

Pour : 17, Contre : 1, Abstention : 0

### **Compte rendu des Adjointes :**

#### **Monsieur Éric SEVIN**

Monsieur SEVIN signale qu'un appel d'offre va être lancé pour la vallée CHAUFFOUR.

Qu'une consultation est également en cours pour la rue d'Arras pour ce qui concerne le macadam.

C'est Monsieur HACCART, en tant qu'architecte, qui est en charge de la conception (plans) des WC aux écoles et à la garderie pour respecter les normes PMR, de la salle municipale pour l'isolation thermique et acoustique afin de la relouer et des travaux pour répondre aux PMR au niveau de la mairie (date butoir 2018).

Madame Brigitte CHOQUET aimerait qu'un stop soit posé rue des scieurs. Monsieur SEVIN répond qu'à cet endroit aucun accident n'a eu lieu qu'en conséquence cette pose est injustifiée. Madame DELORY s'interroge sur l'état des trottoirs devant l'église. Monsieur SEVIN va reprendre contact avec le Syndicat Mixte des Transports car c'est eux qui doivent s'occuper de cette réhabilitation et faire un accès handicapé au niveau de l'arrêt de bus de l'église.

Monsieur RODIER déplore le manque d'éclairage dans sa rue, le lampadaire toujours défaillant. Il suffit de téléphoner ou de se rendre en mairie pour signaler ces faits, qui sont consignés dans un cahier. Chaque mois un technicien passe et relève les anomalies qui sont réparés dans la mesure du possible.

Monsieur Christophe SAVREUX s'interroge sur le devenir du « Café Trouille », n'y a-t-il pas une date butoir EPF pour sa démolition. Monsieur VANTORRE de répondre que lancer un permis de démolition sans avoir de projet concret n'est pas souhaitable. Il propose de créer un groupe de travail, début mars, pour qu'un véritable projet soit finalisé et demande aux membres présents qui seraient intéressés pour y participer.

Mesdames DELORY et DOCQUOIS, Messieurs NAVEL, WOITTEZ, RODIER, HAUTREUX, VANTORRE, SAVREUX, FAUQUETTE et SEVIN répondent vouloir faire partie de ce groupe de travail.

### **Monsieur Philippe VANTORRE**

L'entretien des espaces verts a été réalisé (crête à Pourceaux).

Les services techniques de la ville ont récupéré les sapins (le double de l'année précédente), pour en faire des copeaux.

En accord avec les propriétaires, des arbres ont été coupés à Lorette afin que l'on puisse revoir la vieille église, de la fenêtre de l'Anneau de la Mémoire.

La vente de bois a eu cette année un vif succès, suite au tract distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune, les douze lots de 5m<sup>3</sup> sont partis en une matinée.

Avec la fermeture des établissements HERNOUST, se pose le problème de l'achat des prochaines fleurs.

Enfin s'agissant du café « Le NAZARIUS » qui a fermé, il faut savoir que le bail a été résilié. Monsieur le Maire a rencontré plusieurs personnes en Mairie qui auraient été intéressées par la reprise du café, la mairie serait prête à exonérer les futurs acquéreurs de la taxe foncière sur plusieurs années afin que ce café puisse revivre.

### **Monsieur Dominique WOITTEZ**

Monsieur WOITTEZ indique que les courriers de demande de subvention pour les associations ont été distribués.

Il précise qu'une réunion de la Commission de Finances aura lieu dans la deuxième quinzaine de Mars.

Monsieur WOITTEZ souhaite remercier Madame WIDHEN pour le travail effectué dans les dossiers de régularisation de retraite, pour deux agents, par rapport aux cotisations IRCANTEC.

Des cotisations « accidents du travail » n'ayant pas été versées pour ces agents, Monsieur WOITTEZ s'est rapproché de l'URSSAF afin de demander une exonération de ces cotisations, qui représentent un montant non négligeable de 2 400 euros.

### **Madame Brigitte DELORY**

Madame DELORY annonce à tous que le service « Enfance Jeunesse » a déménagé à la médiathèque, au deuxième étage, elle souhaite qu'un écriteau ou une plaque soit apposé à la médiathèque pour signaler ce service. Le nécessaire sera fait répond Monsieur SEVIN.

Actuellement le service « Enfance Jeunesse » s'occupe de préparer les dossiers de subventions CAF, qui sont à rendre pour la fin de semaine.

Un séjour d'été, pour les jeunes de la commune, du 8 au 20 Juillet en Italie pour 15 personnes est en préparation dans la mesure où le séjour à la neige n'aura pas lieu en Avril.

Le CLSH de Décembre a réuni 42 personnes sur les deux semaines, un bilan très positif.

Les NAP (anciennement les TAP) évoluent, le projet mis en place a été explicité dans le dernier bulletin, création d'un livre qui s'écrit par et pour les enfants avec deux personnages Léa et Nico qui les accompagnent tout au long des jeudi après-midi. Concernant l'encadrement des NAP un problème de personnel est à souligner, une personne en maladie et deux intervenants sports qui n'ont pu assurer le Jeudi 19 Janvier. Madame DELORY remercie les adjoints et les

conseillers qui viennent aider dans les différents ateliers pour pallier le manque de personnel notamment, mesdames DOCQUOIS, FRESKO et LEJEUNE.

Monsieur RODIER, propose de faire appel aux services de « Profession Sport » animateurs brevetés qui peuvent intervenir en NAP moyennant finances.

Au niveau du CCAS, Madame DELORY annonce que 202 colis des aînés ont été distribués le 22 Décembre et 7 colis pour les bénéficiaires du RSA. Tous sont satisfaits du changement de prestataire.

Les membres du CCAS s'occupent de recenser les personnes isolées ou présentant un handicap, par quartier, afin de leur apporter une aide si besoin était. Cette initiative est appréciée par beaucoup de personnes.

S'agissant des jardins ouvriers, il faut savoir que 4 sont utilisés sur 8. Il y a lieu de refaire une information sur le sujet.

Enfin Madame DELORY relaye une information de Madame CODRON directrice de l'Ecole de Verts Monts, qui s'inquiète du crochet de la grille à l'école primaire qui présenterait un danger pour les enfants. Monsieur SEVIN doit apporter une solution à ce problème en posant un poteau visible par tous.

### **Madame Jocelyne DOCQUOIS**

Madame DOCQUOIS annonce que 4835.87 euros ont été récoltés lors du TELETHON, les remerciements « Merci Téléthon » auront lieu le Mardi 24 Janvier à 19 h salle de la garderie.

Le 7 Mai aura lieu un « Marché des saveurs et des fleurs », Madame DOCQUOIS demande à l'assemblée de lui communiquer des adresses de producteurs locaux pour le démarchage, sachant que les exploitants pourront s'installer gratuitement.

Le salon de l'agriculture aura lieu cette année, Monsieur VANTORRE et Monsieur LECLERCQ déclarent avoir de moins en moins d'invitations gratuites qui permettaient jusqu'alors de pouvoir minorer les frais de bus.

Madame DOCQUOIS demande s'il serait possible d'acheter un chapiteau pour les fêtes de la commune ? Elle va se renseigner sur le coût de cet investissement ou sur la possibilité de pouvoir en louer un à la CALL. Une réunion avec les présidents d'Associations aura lieu le 6 Février prochain afin de savoir s'ils veulent s'associer à l'organisation de la fête de la ducasse pour bénéficier des retombées financières de cette fête.

Madame Jeanne LEPOIVRE prend la parole suite à une question posée par le Président du « Club des Aînés » : Pourquoi n'y a-t-il pas de photos dans le Bulletin concernant son association ?

Il lui a été répondu que si un événement marquant se déroule au sein de son association justifiant un article et des photos, de se rapprocher de Monsieur Matthieu DELORY afin de figurer dans le Bulletin à venir.

Fin de séance 22h30